



AQUARIUS CLUB ANGERS

BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHESION

Formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique



5 rue Guérin - 49100 ANGERS

N° S.S. 491037 021110121

Site : <http://www.aquarius-club-angers.com>

Email : aquarius_club_angers@yahoo.fr

Je complète les informations me concernant

Mlle Mme Mr

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Email :

Club précédent :

Ville :

Téléphone :

Ville de naissance :

Code postal :

Portable :

TAILLE DE T-SHIRT : (S - M - L - XL - XXL)

TAILLE DE SHORT : (S - M - L - XL - XXL)

Assurance individuelle accident :

Je déclare en outre, avoir eu et pris connaissance de l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation des activités sportives et faisant obligation aux associations sportives d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

Droit à l'image :

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Accorde, par la présente information, l'autorisation à Aquarius-Club-Angers, ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec la permission du photographe ou du réalisateur (y compris toute agence publiant ou distribuant le produit fini), la permission irrévocable de publier toutes les photographies ou les images que vous avez prises de moi / de mon enfant (rayer la mention inutile)

Je prends note du règlement intérieur et des remboursements de cotisations

En adhérant au club pour la formation du BNSSA, vous vous engagez :

- A suivre toutes les recommandations dispensées par les encadrants lors des séances d'entraînements ou lors de sorties organisées par le club.
- A respecter les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que le règlement dans les piscines ou baignades dans lesquelles je serais amené à nager avec le club.
Assister au minimum à 20 heures d'entraînements de natation programmé par le club dans le cadre de la formation, ceci sous peine d'être radié(e).
- Le seul motif d'exception sera accepté devra être lié à des raisons médicales validées par la présentation d'un certificat émanant d'un médecin (dans la limite du 2 absences sur l'ensemble du temps de la formation)

Remboursement des cotisations :

Le remboursement de la cotisation, quelle que soit la raison invoquée, se fera au prorata-temporis, dans la limite des trimestres débutés (la saison sportive comprend 3 trimestres) et hors des frais administratifs de 50 € qui eux demeurent non remboursables.

Horaires et Tarifs :

Jeudi : 21h00 à 22h30 - Piscine Jean Bouin (hors vacances scolaires)

50€ (frais d'adhésion) + 400 € (entraînements)

= 450 €

+

Formation Initiale PSE 1 (date à confirmer) : 200 €

Option possible : Formation Initiale PSE 2 (date à confirmer) : 200€

(Premiers secours en équipe de niveau 1 ou 2)

Je dois impérativement rendre mon dossier complet :

- en renseignant intégralement la présente fiche d'inscription
- en établissant un chèque du montant de ma cotisation au profit de l'association ou bien réglant ma cotisation en plusieurs fois sur le site HelloAsso
- en joignant un certificat médical de moins de 3 ans.

S'il s'agit d'un renouvellement de votre licence FFSS, vous devrez joindre le questionnaire Cerfa n° 15699*01

A, Angers le __ / __ / 202 __

En cochant cette case, je déclare avoir lu et accepté le règlement, atteste sur l'honneur que les informations remplies par mes soins sont exactes.

Signature